

*Le Département
de l'Ardèche
soutient ses
boulangers*

© Direction de la communication - Photo : © Jérôme Coizat

**AIDE FINANCIÈRE IMMÉDIATE DU DÉPARTEMENT :
JUSQU'À 1000 € DE TRÉSORERIE**

+ D'INFOS : [ARDECHE.FR/BOULANGERS](https://www.ardec.fr/BOULANGERS)

L'Ardèche, premier Département français à agir

Un fonds d'urgence en faveur des boulangers

En ce début d'année 2023, le Département de l'Ardèche débloque un fonds d'urgence en faveur des artisans-boulangers ardéchois afin de sauvegarder ce savoir-faire ancestral qui est une des richesses de notre pays et de notre département rural.

Nos boulangeries incarnent notre identité, l'art de vivre français et font vivre nos communes dans nos territoires ruraux. Elles sont parfois même le dernier commerce de nos villages et représentent un véritable lien social pour les habitants.

La crise de l'énergie actuelle et les factures d'électricité démesurées dont ils doivent s'acquitter menacent tous nos artisans-boulangers, sûrement les plus touchés par la crise. Le Département de l'Ardèche a fait le choix d'agir, très rapidement, pour leur venir en aide.

Fiers de notre ruralité et de nos artisans, de ces femmes et de ces hommes qui se lèvent tôt, nous sommes le premier Département à nous engager.

Avec notre plan d'aide aux boulangers, **nous apportons une réponse simple à nos artisans-boulangers : une aide immédiate en trésorerie jusqu'à 1 000 € pour payer les factures.**



Olivier Amrane,
Président du Département
de l'Ardèche